



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Alpes-Maritimes

PASCAL DUMAS PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA CPAM DES ALPES-MARITIMES



2023 a été une année clé pour notre institution avec les orientations de la COG 2023-2027 et sa déclinaison qui en est faite par le CPG dans les Alpes-Maritimes.

La CNAM a reconnu le rôle de pilote dans un certain nombre de domaines (prévention, accueil, plateforme de flux entrants, etc...) et d'expérimentations de la CPAM 06 et aussi l'engagement des agents ainsi que leurs capacités d'anticipation et d'adaptation dans leur mission de service public, essentiels dans un contexte de précarité grandissante.

Tout au long de cette année 2023, le Conseil a continué de s'investir dans son rôle d'orientation, de suivi et d'évaluation avec pour objectif d'améliorer la qualité des services rendus à l'utilisateur, en toute équité de traitement au plus près.

Sans rentrer dans le détail, le Conseil constate :

au niveau de la gouvernance :

- avril 2023, prise de fonction de notre nouvelle Directrice Comptable et Financière, Sylvie Cadic ;
- réinstallation de nos nouveaux locaux à Menton ;
- réorganisation des activités d'accueil par un recentrage sur une politique de rendez-vous, un déploiement des services en ligne et un accompagnement des assurés dans leurs démarches auprès de l'Assurance Maladie pour ré-ouvrir les antennes locales ;

- extension PLEIADE avec la prise en gestion du courrier postal des CPAM du Val de Marne et de l'Isère, confortant la CPAM 06 en tant que première plate-forme de France ;
- intensification de la Lutte Contre la Fraude ;
- augmentation de la couverture médicale des territoires du département avec la mise en place de trois communautés professionnelles territoriales de santé et 12 maisons de santé pluri-professionnelles afin d'être au plus près des assurés.

au niveau des missions supplémentaires :

- lancement du plan AZAM (Action Zéro Patient en ALD sans Médecin Traitant) ;
- expérimentation de l'application carte Vitale ;
- lancement du SAS 06 (Service d'Accès aux Soins) afin d'orienter la population dans le parcours de soins urgents ou non programmés ou dans l'absence du médecin traitant.

En conclusion, le Conseil félicite les agents de la CPAM des Alpes-Maritimes pour leur engagement et leur capacité d'anticipation et d'adaptation dans leur mission de service public, essentielle à leurs yeux.

PASCAL DUMAS
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA
CPAM DES ALPES-MARITIMES